

6 janvier 2009

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2008

Mise en œuvre du contrat de liquidité

Le 24 septembre 2001, Siparex Croissance a confié à la société ODDO & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité (révisé le 3 novembre 2008) conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. Le nouveau contrat est conclu pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 décembre 2008, il est ensuite prorogé par tacite reconduction par périodes successives de douze mois.

Il est rappelé qu'au 30 juin 2008, les moyens affectés au compte de liquidité correspondaient à 6 156 titres Siparex Croissance et un encours de 46 760,08 euros.

Bilan semestriel

Entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 décembre 2008, les opérations suivantes ont été réalisées :

- 12 017 titres Siparex Croissance acquis pour un montant total de 229 588,85€
- 8 765 titres Siparex Croissance cédés pour un montant total de 168 163,89€

Au 31 décembre 2008, les moyens affectés au compte de liquidité correspondent à 9 408 titres Siparex Croissance et un encours de 40 163,48 euros.

Depuis le communiqué établissant le dernier bilan semestriel, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

-Montant espèces affecté : 50 000 €

**SIPAREX CROISSANCE, cotée sur Euronext Paris (compartiment C)
Code ISIN FR0000061582 – Code Reuters SIXP.PA – code Bloomberg SIX FP**